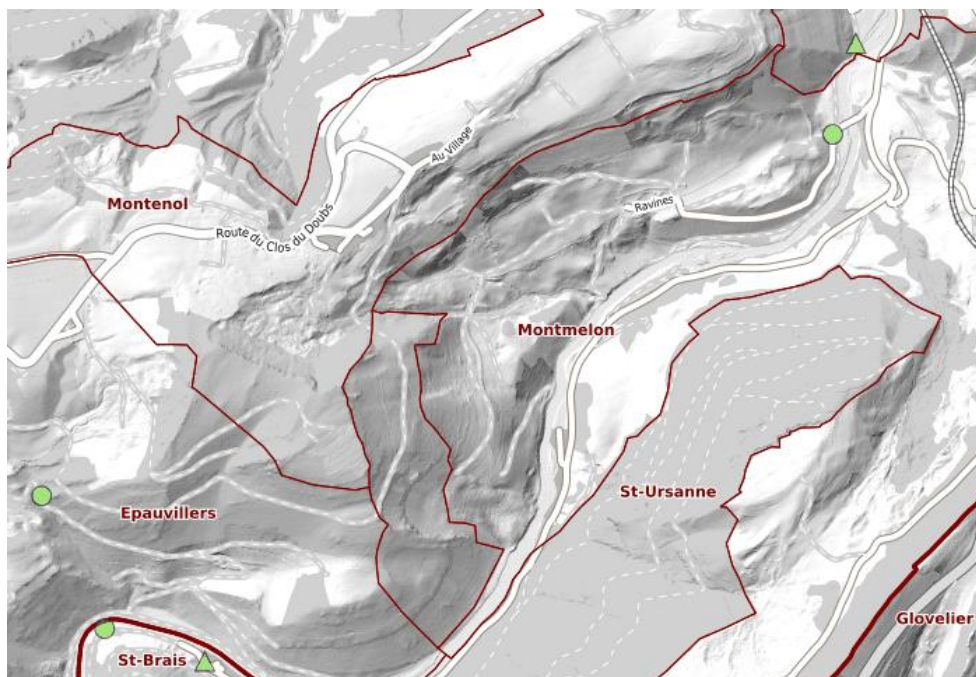


**Réserves naturelles - Emplacement des panneaux****Identification de la donnée**

Identifiant	<b>ENV_4_12</b>
Date de l'extrait	<b>Extrait du 03.10.2022</b>
Identifiant Cantonal	14-JU
Description du contenu des données	Emplacement des panneaux des réserves naturelles cantonales.
Représentation de la donnée	



Etendue géographique	Tout le canton
Lien sur le géoportail	<a href="https://geo.jura.ch/s/ENV_4_12">https://geo.jura.ch/s/ENV_4_12</a>

**Contact**

Gestionnaire de la donnée	Office de l'environnement Chemin du Bel'Oiseau 12, 2882 St-Ursanne
Personne de contact RCJU	Battilotti Florian, Tél. 032 420 48 00 <a href="mailto:florian.battilotti@jura.ch">florian.battilotti@jura.ch</a>

**Indice qualité**

Type de données	point
Année d'acquisition	2017
Fréquence des mises à jour	A chaque modification ou nouveau projet
Echelle d'utilisation	1: 25000
Précision en plan (m)	-
Précision en alt. (m)	-

Méthode d'acquisition [\\_Inconnue](#)

Méthode d'acquisition  
secondaire [\\_Inconnue](#)

## Diffusion

Niveau de légalisation [Légalisée](#)

Niveau de diffusion selon  
l'OGéo [A](#)

### Références légales fédérales

Base légale	Désignation
RS 451	Loi fédérale sur la protection de la nature et du paysage

### Références légales cantonales

Base légale	Désignation
RSJU 211.1 art. 81	Loi d'introduction du Code civil suisse
RSJU 451 art. 9, 14, 22	Loi sur la protection de la nature et du paysage (LPNP)
RSJU 451.11 art. 2	Ordonnance sur la protection de la nature
RSJU 451.311	Arrêté mettant le Doubs et ses environs immédiats situés en territoire jurassien sous la protection de l'Etat
RSJU 451.321	Arrêté mettant l'étang de Bolleman et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.322	Arrêté mettant l'étang de la Gruère et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.323	Arrêté mettant l'étang de Lucelle et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.324	Arrêté mettant l'étang de Plain de Saigne et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.325	Arrêté mettant l'étang des Royes et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.331	Arrêté mettant la tourbière de La Chaux-des-Breuleux et ses environs immédiats sous la protection de l'Etat
RSJU 451.341	Arrêté mettant une partie de la région dite "Le Cerneux", située sur le territoire de la commune de Courroux, sous la protection de l'Etat

### Téléchargement des données

Les conditions générales d'utilisation fournies par le SIT-Jura sont les suivantes :

[https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions\\_utilisation\\_geodonnees.pdf](https://geo.jura.ch/geodonnees/Conditions_utilisation_geodonnees.pdf).

En cliquant sur le lien de téléchargement ci-après, vous vous engagez à les respecter :

[https://geo.jura.ch/geodonnees/donnees/ENV\\_4\\_12\\_Reserves\\_naturelles\\_Emplacement\\_des\\_panneaux.zip](https://geo.jura.ch/geodonnees/donnees/ENV_4_12_Reserves_naturelles_Emplacement_des_panneaux.zip)

## Informations sur les métadonnées

Date de création [08.06.2017](#)

Date de mise à jour [01.10.2021](#)

Télégéodata [Catalogue de données](#)

Lien sur la fiche des  
métadonnées [https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche\\_ENV\\_4\\_12\\_Reserves\\_naturelles\\_Emplacement\\_des\\_panneaux.pdf](https://geo.jura.ch/geodonnees/fiches/Fiche_ENV_4_12_Reserves_naturelles_Emplacement_des_panneaux.pdf)

## Description des attributs : Réserves naturelles - Emplacement des panneaux